



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 1^{er} décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	17
DATE DE CONVOCATION	
24 novembre 2022	
DATE D’AFFICHAGE - 9 DEC. 2022	
Codification : 3.6	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 6 DEC. 2022 et publication du - 6 DEC. 2022	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-deux, le **premier décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Chantal SAVARINO, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Absents sans pouvoir :

Patrick PORNET
Isabelle ROUVIDAN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Patricia PERRET

OBJET : 2022-049 : Mise à disposition de la SAFER de deux parcelles appartenant à la commune

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la mise à disposition par la commune à la SAFER de deux parcelles pour un montant annuel de 75 €. Il s'agit des parcelles cadastrées section B n°435 et n°436 d'une superficie de 8871 m².

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20221201-2022-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

Publication : 06/12/2022

Conformément à l'article L 142-6 du Code rural et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la mise à disposition de la SAFER de ces deux parcelles
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 6 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Patricia PERRET